

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE
D'APPLICATION
LA TRÉMOUILLE**
Informations rentrée

18, bd de la Trémouille
Tel. : 03.80.73.18.35
E. mail : 0211351E@ac-dijon.fr

L'équipe éducative vous souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire !

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des informations de début d'année à lire avec attention.

- Je vous remercie de bien vouloir compléter, ou actualiser avec précision, les rubriques des fiches de renseignements ou d'autorisation de droit à l'image qui vous seront distribuées le 2 septembre par les enseignants.

Elles doivent être retournées à l'école le plus rapidement possible, au plus tard **vendredi 6 septembre 2024 dernier délai.**

REGLEMENT DE L'ECOLE

Merci d'en prendre connaissance en cliquant sur ce lien : <http://ele-dijon-tremouille-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/105/RE-modifie-couleur-17-10-20e3.pdf>

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Direction: Mme Salmain-Normand

CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1 /CM2	UEEA
Mme THOMAS M. MICHOT	M. PETOT	Mme JAILLARD Mme GEAY	M. CARPENTIER Mme PAQUELIER	M FEMENIAS Mme PAQUELIER	Mme HAMARD Mme PAQUELIER	Mme JANVIER

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté (RASED) et scolarisation des élèves handicapés

Enseignante spécialisée : Mme PONSOT : 03.80.73.30.55
Psychologue scolaire : Mme LOTTIER : 03.80.46.45.51
Référente pour le handicap : Mme JANEY 07.86.06.16.77
ou 07 68 65 45 75

NOUVEAUX HORAIRES : L'accueil des élèves se fait uniquement rue Prud'hon aux horaires suivants :
8:40 (ouverture des portes)/8:50 (montée en classe)
13:40 (ouverture des portes)/13:50 (montée en classe)
Les enfants se rangent à l'endroit assigné à leur classe.
Fin des classes : 11:50 le matin et 16:05 l'après-midi

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires (tout enfant arrivant en retard perturbe le bon déroulement du dispositif). Pour la sécurité des élèves, **il est interdit de garer les véhicules sur les trottoirs.** Attention, **aucun service de garde n'est assuré par les enseignants à la sortie des classes**, en cas de retard des parents, les enfants resteront seuls ou devront se rendre au Centre de loisirs périscolaire s'ils sont inscrits. **Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'école. Il n'est pas possible de demander une dispense de récréation pour un enfant. L'école est obligatoire ; toute absence doit être justifiée en appelant ou en envoyant un courriel à l'école le jour même, en justifiant dans le cahier de correspondance de votre enfant. D'avance, nous vous remercions.**

ACCUEIL DES ENFANTS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

→ **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** encadrées par les enseignants de 16h05 à 16h50 (aide aux élèves, activités liées au projet d'école); par petits groupes déterminés par l'équipe pédagogique. Ces activités sont soumises à l'accord des parents.

→ **Accueil périscolaire** géré par la Ville de Dijon

Le centre de loisirs est ouvert dans les locaux de l'école, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h00 à 8 h35 et de 16 h50 à 19 h00; le mercredi midi de 11h45 à 12h30.

Pour l'inscription, s'adresser à **l'adjoint éducatif responsable du centre de loisirs**

M. Philippe CHARMANDRE au Tél: **06.82.83.07.28** (notez bien ce numéro dans votre agenda ou téléphone).

→ **Activités Péri-Educatives (APE)** encadrées par des animateurs de la Ville de Dijon de 16h05 à 16h50, sur inscription.

→ Un dispositif de **garde en pause méridienne** est prévu le mercredi de 11h45 à 12h30 et les autres jours de 11h45 à 12h30 **ou** de 13h15 à 13h50.

→ **Restauration scolaire** : un dossier d'inscription doit être constitué en ligne sur le site myDijon. **Inscription obligatoire sur le site pour cantine, TAP, périscolaire selon les modalités données par les services de la mairie.**

REUNION D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

Une réunion d'informations vous permettra d'avoir de plus amples détails sur la vie scolaire de votre enfant.

M. Petot

Mme Thomas

Autres enseignants

Jeudi 5 septembre, niveau CE1
vendredi 6 septembre, niveau CP

jeudi 5 septembre 2024

À définir ultérieurement

En ce qui concerne la rencontre des parents des élèves des classes de **Mmes JAILLARD et HAMARD ainsi que MM. FEMENIAS et CARPENTIER** nous vous ferons parvenir dans les jours à venir un tableau à compléter. Nous souhaitons, pour ces classes mettre en place une forme de rencontre différente.

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le **vendredi 11 octobre 2024.**

Le bureau des élections sera mis en place lors de la réunion d'informations qui se tiendra le **lundi 9 septembre 2024 à 18:00** (tous les parents qui souhaitent y participer sont cordialement invités)

FOURNITURES , ASSURANCES ET APPELS A COTISATIONS COOPERATIVES SCOLAIRES

L'école fait le choix de fournir beaucoup de matériel. Chaque enseignant peut éventuellement vous fait parvenir une petite liste de fournitures. Pour toute sortie hors de l'école, une assurance couvrant les risques subis par votre enfant est obligatoire (assurance responsabilité civile et individuelle accident). Merci de nous fournir **une attestation de votre assureur ou de souscrire à celle proposée au moment de la rentrée**. L'appel à cotisation pour alimenter la coopérative scolaire est joint à ce courrier.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE ET CONGÉS SCOLAIRES

Le temps scolaire est de 24h hebdomadaire pour les élèves (27h pour les enseignants), l'école fonctionne les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. **ATTENTION : les dates des congés scolaires sont celles de la zone A (voir calendrier ci-après).**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.



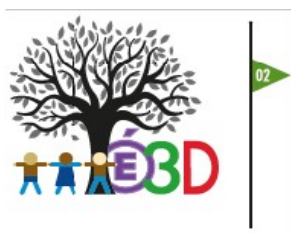
MENJ - Décembre 2022

Nous vous rappelons que votre enfant est soumis à l'**obligation scolaire**, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir noter ces dates et programmer vos propres congés en fonction de celles-ci. **Une autorisation exceptionnelle doit être demandée pour des vacances pendant le temps scolaire (formulaire à demander à la directrice et également disponible sur le site de l'école, rubrique informations, documents à l'usage des parents.)**

<http://ele-dijon-tremouille-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/105/Demande-autorisation-absence-exceptionnelle-Eleve-30-10-2018-WORD.pdf>

Par ailleurs, en cours d'année, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse ou de téléphone (domicile et travail) afin que nous puissions vous joindre en cas de nécessité.

LABELLISATION E3D



L'EEA Trémouille est labellisée « Ecole en Démarche de Développement Durable » niveau 3

Ce label, décerné pour 5 ans, permet de reconnaître un engagement autour des deux volets du développement durable, qui fédère les élèves, les enseignants, les parents, les personnels techniques, les collectivités territoriales et partenaires institutionnels. Le premier volet éducatif permet de sensibiliser des futurs citoyens au développement durable. Le second, plus concret, inscrit les établissements scolaires dans une démarche pérenne de développement durable.

Le conseil d'élèves joue un rôle essentiel dans la sensibilisation au développement durable. Les représentants des classes sont élus chaque année durant la même semaine que les représentants de parents.

L'école s'est impliquée depuis plusieurs années dans la **collecte de bouchons plastiques** au profit de l'association « Bouchons 21 » <http://www.bouchons21.fr/>, dans la **collecte de petites cartouches d'imprimantes**.

N'hésitez pas à conserver les vôtres et à les verser dans nos containers. Ils sont régulièrement livrés à l'association.